

Plouzané, le 22 janvier 2026

Objet : convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **lundi 2 février 2026 à 18 h 30**, dans la **salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de ville**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Vote du Budget Primitif 2026
2. Adoption des taux communaux d'imposition directe 2026
3. Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation du Phare du Minou et de la tour radar
4. Mise en place d'une Délégation de Service Public pour le multi accueil Éric Tabarly
5. Mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'ASAEP (Association Syndicale Autorisée d'Adduction d'Eau de Plouzané)
6. 8, route du Minou : convention d'occupation précaire
7. Cessions de délaissés communaux
8. Convention Commune - ENEDIS rue de Brest - rue de Kerallan
9. Élections municipales : convention avec la Préfecture
10. Elections municipales : fixation d'une indemnité de secrétariat de la commission de propagande et fixation d'une indemnité de mise sous pli
11. Tarifs de cession du matériel informatique
12. Modification des statuts des Pompes Funèbres des Communes Associées

Informations : décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sincèrement.

Le Maire,

Yves DU BUIT

